

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 09 avril à 19h00.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil municipal s'est réuni en mairie centre sous la présidence de Monsieur Jean MOULLIERE, Maire ,en suite de la convocation en date du deux avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 28

Jean MOULLIERE, Cyprien DUBUS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Thomas FRAQUET, Hélène FOURDRIGNIER-HENNO, Daniel MENUÉ, Anne GAILLET, Alain TYTGAT, Justine CARNEAU, Pascal HAVET, Marie-Françoise TAHON, Sylvie CHANU, Patrice PUCHOIS, Manuella DELESALLE, Fabien DELPORTE, Pierre DEHOVE, Frédéric WARTELLE, Sandrine BROCARD, Hélène FEGUEUR-VERCAEMST, Dominique SKRZYPCZAK, Coralie MINET, Anne BEE-DELANNOY, Luc BUDIN, Daniela MORONVAL, Gaëlle BENARD, Amandine GOUDARD, Christophe OUTTERYCK, Laure DUCOULOMBIER.

Absents ayant donné procuration : 1

Fabrice BALENT donne procuration à Daniela MORONVAL

Secrétaire : Cyprien DUBUS

En préambule, Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant les membres du conseil municipal, le public présent ainsi que les habitants suivant la réunion en direct sur les réseaux sociaux. Il indique que ce deuxième conseil municipal constitue le premier conseil pleinement consacré aux travaux du mandat, avec un ordre du jour particulièrement dense.

Avant d'aborder les délibérations, Monsieur le Maire revient sur l'actualité intercommunale et notamment sur le renouvellement de l'exécutif de la Communauté de communes Pévèle-Carembault intervenu au cours de la semaine. Il adresse, au nom de la commune de Templeuve-en-Pévèle, ses félicitations à Monsieur Ludovic ROHART, maire d'Orchies, élu président de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de son élection en qualité de vice-président de la Pévèle-Carembault en charge des mobilités. Il souligne l'importance de cette compétence pour les 38 communes du territoire et rappelle que les habitants restent aujourd'hui fortement dépendants de la voiture individuelle en raison d'une offre de transports en commun insuffisante.

Il expose les principales orientations qu'il souhaite porter dans le cadre de cette délégation, notamment le développement d'un réseau de transports en commun plus efficace et plus direct afin de proposer une véritable alternative à l'automobile. Il précise que Templeuve-en-Pévèle, commune attractive disposant de nombreux services et d'une gare accueillant près de 2 000 voyageurs quotidiens, est particulièrement concernée par les problématiques de circulation.

Monsieur le Maire évoque également le développement des mobilités douces, avec plusieurs projets de liaisons cyclables et piétonnes, notamment vers le centre aquatique ainsi qu'entre Templeuve-en-Pévèle, Fretin et Genech, afin de sécuriser les déplacements des habitants et des lycéens.

Il indique par ailleurs vouloir travailler à la mise en place d'une interconnexion tarifaire entre le réseau ferroviaire et les transports de la Métropole Européenne de Lille, permettant aux usagers de bénéficier d'un abonnement ou d'un titre de transport unique sans surcoût.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'intercommunalité pour la commune et se félicite de la représentation de Templeuve-en-Pévèle au sein du nouvel exécutif communautaire. Il remercie également Madame DUPRIEZ pour son engagement passé au sein de la Pévèle-Carembault.

Monsieur le Maire clôt son propos introductif avant de procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

1- Approbation des procès-verbaux des séances du 12 février et du 29 mars 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances des 12 février et 29 mars 2026 et demande si ceux-ci appellent des remarques particulières.

Madame MORONVAL indique que certains membres de son groupe étant absents lors de la séance du 12 février 2026, ils s'abstiendront sur l'approbation du procès-verbal correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est approuvé, avec les abstentions du groupe de Madame MORONVAL.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2- Fixation du nombre de membres composant les commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions municipales, y compris la commission d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre de membres élus composant les commissions communales, à l'exception :

- De la commission « Environnement, Mobilités douces et Agriculture – Travaux, Voirie, Circulation – Sécurité et Tranquillité publique » ;
- De la commission « Finances, Développement économique et Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat – Urbanisme »,

Dont le nombre de membres est fixé à quinze.

Aucune autre intervention n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération relative à la fixation du nombre de membres composant les commissions communales.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et Agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

3- Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres des commissions communales s'effectue à main levée, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Culture, Patrimoine, Communication et Participation Citoyenne (8 membres)

- Cyprien DUBUS
- Manuella DELESALLE
- Sandrine BROCARD
- Anne BEE-DELANNOY
- Coralie MINET
- Hélène FEGUEUR-VERCAEMST
- Luc BUDIN
- Gaëlle BENARD
-

Environnement, Mobilités douces, et Agriculture - Travaux, Voirie, Circulation - Sécurité et Tranquillité publique (15 membres)

- Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE
- Daniel MENUE
- Alain TYTGAT
- Patrice PUCHOIS
- Manuella DELESALLE
- Sylvie CHANU
- Frédéric WARTELLE
- Pascal HAVET
- Dominique SKRZYPCZAK
- Pierre DEHOVE
- Hélène FEGUEUR-VERCAEMST
- Laure DUCOULOMBIER
- Christophe OUTTERYCK
- Luc BUDIN
- Gaëlle BENARD

Finances, Développement économique et dynamisation du commerce et de l'Artisanat - Urbanisme (15 membres)

- Thomas FRAQUET
- Cyprien DUBUS
- Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE
- Daniel MENUE
- Hélène FOURDRIGNIER
- Alain TYTGAT
- Anne GAILLET
- Justine CARNEAU

- Pierre DEHOVE
- Patrice PUCHOIS
- Fabien DELPORTE
- Amandine GOUDARD
- Laure DUCOULOMBIER
- Fabrice BALENT
- Daniela MORONVAL

Éducation, Écoles et Vie périscolaire – Jeunesse, Sports et Vie associative (8 membres)

- Hélène FOURDRIGNIER-HENNO
- Justine CARNEAU
- Anne BEE-DELANNOY
- Frédéric WARTELLE
- Pascal HAVET
- Dominique SKRZYPCZAK
- Christophe OUTTERYCK
- Fabrice BALENT

Solidarités, Santé et Accompagnement des Familles et des Séniors (8 membres)

- Anne GAILLET
- Sandrine BROCARD
- Marie-Françoise TAHON
- Sylvie CHANU
- Coralie MINET
- Fabien DELPORTE
- Amandine GOUDARD
- Daniela MORONVAL

Aucune autre intervention n'étant formulée, ni questions ni remarques n'étant soulevées, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération relative à la composition des commissions municipales.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et Agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

4- Composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) comme suit :

Membres titulaires :

Jean MOULLIERE
 Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE
 Daniel MENUÉ
 Thomas FRAQUET
 Christophe OUTTERYCK

Membres suppléants :

Cyprien DUBUS
 Pierre DEHOVE
 Alain TYTGAT
 Manuella DELESALLE
 Daniela MORONVAL

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur OUTTERYCK prend la parole et indique que la commission d'appel d'offres est composée de cinq titulaires et cinq suppléants. Il s'interroge sur la possibilité pour les suppléants d'assister aux réunions de la commission afin d'en suivre les travaux, même en présence des titulaires, rappelant que leur rôle est normalement d'intervenir uniquement en cas d'absence des titulaires.

Monsieur le Maire répond que seuls les titulaires siègent en commission et que les suppléants n'interviennent qu'en remplacement des membres titulaires empêchés. Il précise que la commission n'est pas publique et ne peut donc se tenir en présence de personnes extérieures, y compris les suppléants hors remplacement.

Monsieur le Maire, s'appuyant sur les propos du Directeur général des services, rappelle que la commission d'appel d'offres intervient dans un cadre strictement réglementé par le code de la commande publique, notamment pour les marchés dépassant les seuils de 216 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 404 000 € HT pour les travaux.

Il est précisé que ces réunions demeurent relativement rares, leur nombre étant très limité au cours d'un mandat.

Aucune autre intervention n'étant formulée, ni questions ni remarques n'étant soulevées, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération relative à la Composition de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et Agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

5- Fixation du nombre de membres et élection des représentants du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose de passer à la délibération relative à la fixation du nombre de membres et à l'élection des représentants au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Il propose de fixer à huit le nombre de membres élus composant le conseil d'administration du CCAS, en complément des membres désignés au titre des personnalités qualifiées issues des organismes et associations concernés. Il est précisé que ces derniers disposeront d'un délai de deux mois pour transmettre leurs propositions de désignation.

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs candidatures et précise qu'il en prendra connaissance. Il sollicite également l'avis du groupe « Templeuve par nature » concernant les personnalités qualifiées appelées à siéger au sein de cette instance.

Il est proposé de retenir une composition de huit membres élus, selon les modalités qui seront précisées.

Monsieur le Maire propose la composition des représentants du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale :

- Anne GAILLET
- Thomas FRAQUET
- Daniel MENUÉ
- Marie-Françoise TAHON
- Sandrine BROCARD
- Fabien DELPORTE
- Amandine GOUDARD
- Daniela MORONVAL

Aucune autre intervention n'étant formulée, ni questions ni remarques n'étant soulevées, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération relative à la Fixation du nombre de membres et élection des représentants du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

6 - Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de l'association du Petit Théâtre de Templeuve

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'association du Petit Théâtre de Templeuve.

Il indique que sept membres du conseil municipal sont proposés pour siéger au sein de cette instance, à savoir :

- Cyprien DUBUS
- Anne BEE-DELANNOY
- Justine CARNEAU
- Hélène FEGUEUR-VERCAEMST
- Coralie MINET
- Anne GAILLET
- Christophe OUTTERYCK

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

7- Désignation des représentants de la Commune au Conseil d'Administration des Rencontres Culturelles en Pévèle Carembault

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'administration des Rencontres culturelles en Pévèle-Carembault.

Il est proposé d'élire six membres du conseil municipal pour siéger au sein de cette instance, à savoir :

- Cyprien DUBUS
- Patrice PUCHOIS
- Manuella DELESALLE
- Justine CARNEAU
- Hélène FEGUEUR-VERCAEMST
- Gaëlle BENARD

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

8 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association La Gaule Templeuvoise

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association La Gaule Templeuve Oise.

Il est proposé de désigner quatre membres, à savoir :

- Justine CARNEAU
- Patrice PUCHOIS
- Manuella DELESALLE

- Amandine GOUDARD

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

9- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Club de l'amitié

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Club de l'Amitié.

Il est proposé de désigner quatre membres, à savoir :

- Marie-Françoise TAHON
- Anne GAILLET
- Sylvie CHANU
- Luc BUDIN

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

10- Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la Résidence de la Pévèle

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués de la commune au conseil d'administration de la Résidence de la Pévèle, EHPAD situé à Cysoing.

Il est indiqué que deux représentants doivent être désignés. Monsieur le Maire propose de retenir les candidatures suivantes :

- Marie-Françoise TAHON
- Sandrine BROCARD

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Madame MORONVAL prend la parole et indique que cette délibération n'avait pas été transmise en amont du conseil municipal. Elle signale par ailleurs une erreur matérielle dans la convocation, deux délibérations identiques ayant été inscrites concernant le Club de l'Amitié.

Monsieur le Maire s'excuse de cette erreur matérielle. Il précise que cette désignation concerne deux membres du groupe majoritaire appelés à siéger au conseil d'administration de cet EHPAD, dont la présidence est assurée par alternance entre le maire de Templeuve-en-Pévèle et le maire de Cysoing. Il sollicite néanmoins l'accord du conseil municipal pour maintenir le vote de cette délibération.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

11- Désignation des délégués au SIVOM du Grand Sud de Lille

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM concerné a été créé afin de traiter les nuisances liées à l'aéroport de Lille-Lesquin. Il précise qu'auparavant, les communes de la Métropole Européenne de Lille y siégeaient également, mais qu'elles n'en sont désormais plus membres. Les communes de la Pévèle-Carembault constituent aujourd'hui l'essentiel des collectivités représentées, en raison de leur exposition directe aux nuisances aériennes.

Monsieur le Maire indique que la commune dispose de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants. Ces derniers sont en principe réservés au groupe majoritaire. Toutefois, à la demande du groupe « Templeuve par nature », il est proposé d'attribuer un poste de suppléant au groupe minoritaire Templeuve par Nature.

Il est proposé de désigner :

Titulaires :

- Jean MOULLIERE
- Frédéric WARTELE

Suppléants :

- Hélène FEGUEUR-VERCAEMST
- Luc BUDIN

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il portera, au sein de cette instance, la demande récurrente d'un couvre-feu sur l'aéroport de Lille-Lesquin, rappelant les nuisances importantes subies par les riverains, notamment les vols nocturnes, et leurs conséquences sur la santé et la qualité de vie.

Monsieur BUDIN prend la parole et remercie Monsieur Jean MOULLIERE pour avoir accepté sa demande de suppléance au sein du SIVOM.

12- Election du délégué du SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au sein du syndicat en charge de la gestion de l'eau.

Il propose que la représentation de la commune soit assurée par lui-même, en qualité de maire.

Monsieur le Maire demande si cette proposition appelle des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

13- Désignation des représentants au SIVU

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique chargé de la création et de la gestion d'une fourrière pour animaux errants.

Il précise que la commune dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :

Madame Manuella DELESALLE, conseillère municipale déléguée, est désignée en qualité de représentante titulaire au sein du SIVU, et Monsieur Patrice PUCHOIS est désigné en qualité de représentant suppléant.

Il est précisé que les intéressés exerçaient déjà ces fonctions lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

14- Modification des attributions de compensation – révision libre

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thomas FRAQUET, Adjoint aux finances.

Monsieur FRAQUET rappelle que, suite à la commission du 12 janvier 2026, il est proposé de procéder à la modification de l'attribution de compensation relative à la confection et à la livraison des repas, compétence désormais exercée par la Communauté de communes Pévèle-Carembault depuis janvier 2026. Il est proposé de fixer le montant de l'attribution de compensation à 71 407,16 €.

Monsieur le Maire indique qu'aucune remarque particulière n'est formulée concernant cette révision, liée au transfert de compétence du service de restauration scolaire vers la CCPC. Il souligne que la commune peut se satisfaire de la prise en charge d'une partie du dispositif par l'intercommunalité.

Monsieur DELPORTE interroge sur l'extension éventuelle de ce dispositif aux centres de loisirs. Monsieur le Maire précise que la mesure concerne uniquement les écoles publiques et le restaurant scolaire. Il ajoute que la question d'une éventuelle évolution, notamment vers les écoles privées, pourra être étudiée ultérieurement dans le cadre des réflexions de la CCPC, en fonction de l'intérêt communal.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose ensuite d'adopter la délibération.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

15- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des membres du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération relative à la fixation des indemnités de fonction des élus.

Il rappelle que, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles issues de la loi Gatel, l'indemnité du maire peut être fixée au taux maximal de 58,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il propose toutefois de fixer cette indemnité à 55 %, soit un niveau inférieur au plafond, comme cela avait été pratiqué lors des précédents mandats.

Il précise que cette répartition permet de renforcer les indemnités attribuées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

La répartition proposée est la suivante :

- **Maire** : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit environ 1 789 € nets mensuels ;
- **Adjoints au maire** : 18,9 % de l'indice brut terminal, soit environ 671 € nets mensuels ;
- **Conseillers municipaux délégués** : 3,2 % de l'indice brut terminal, soit environ 113 € nets mensuels ;
- **Conseillers municipaux** : 1,35 % de l'indice brut terminal, soit environ 48 € nets mensuels.

Monsieur le Maire précise que la commune, bien que pouvant bénéficier d'une majoration de 15 % en tant que chef-lieu de canton, a fait le choix de ne pas appliquer cette disposition, représentant une économie estimée à environ 16 000 € par an pour la collectivité.

Madame GOUDARD intervient afin de demander une estimation globale de l'enveloppe annuelle consacrée aux indemnités des élus.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe annuelle correspond au montant maximal légal des indemnités du maire et des adjoints. La délibération proposée vise à modifier la répartition de cette enveloppe, notamment en diminuant l'indemnité du maire afin de permettre l'indemnisation des conseillers délégués et des conseillers municipaux.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

16- Garanties d'emprunts sollicitées par FLOREVIE pour la construction de 8 logements sociaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FRAQUET, Adjoint aux finances.

Celui-ci indique que la garantie d'emprunt sollicitée par la société Florevie porte sur un prêt d'un montant de 1 750 000 €, dans le cadre d'une opération de location-accession sociale portant sur la construction de huit logements. Le prêt est conclu sur une durée de 20 ans, avec une période de préfinancement de 24 mois. Il est précisé que la garantie demandée à la commune est de 100 %.

Madame MORONVAL intervient et regrette que la commission finances n'ait pas été réunie en amont de cette délibération. Elle s'interroge sur la nécessité d'inscrire cette décision à l'ordre du jour de ce conseil plutôt que de la reporter à une prochaine séance. Elle relève par ailleurs une augmentation significative des garanties d'emprunt accordées par la commune, notamment au regard des décisions prises en novembre 2025, et s'interroge sur l'impact global de ces engagements financiers ainsi que la solidité de l'opérateur Florevie.

Monsieur le Maire rappelle que les garanties d'emprunt constituent un dispositif couramment utilisé par les collectivités territoriales, notamment dans le cadre du logement social. Il souligne qu'à l'échelle de la commune, aucune défaillance n'a jusqu'à présent conduit à mobiliser ce type de garantie. Il précise que l'opération concernée porte sur un projet de petite taille, contribuant à l'offre de logements et favorisant notamment l'accession à la propriété pour de jeunes ménages.

Il indique également que la demande de garantie émane d'un dossier datant de février et qu'il convenait de ne pas en retarder l'examen. Il ajoute que ces sujets pourront faire l'objet d'échanges plus approfondis en commission finances à l'avenir, notamment concernant le suivi global des garanties d'emprunt de la commune.

Monsieur le Maire souligne enfin que l'encours total des garanties d'emprunt est lié au nombre important d'opérations immobilières récemment réalisées sur le territoire.

Madame MORONVAL reprend la parole et demande s'il existe une forme de priorité accordée aux demandeurs templeuvois, notamment dans le cadre de l'attribution des logements sociaux.

Monsieur le Maire répond que les attributions de logements sont examinées en commission d'attribution, selon des critères définis. Il précise que la commune est régulièrement sollicitée par de nombreux demandeurs templeuvois en recherche de logement, et que ces dossiers sont, lorsque les critères sont remplis, portés en priorité dans le cadre des échanges avec les bailleurs sociaux.

Il indique conserver la compétence logement au niveau communal et participer aux commissions d'attribution. À ce titre, il affirme sa volonté de défendre les dossiers présentés par la commune afin de favoriser, autant que possible, l'accès au logement des habitants de Templeuve-en-Pévèle répondant aux critères d'éligibilité.

Monsieur DEHOVE prend la parole et félicite ce dispositif de location-accession, qu'il qualifie de solution particulièrement favorable à l'accession à la propriété à coût maîtrisé. Il rappelle que ce mécanisme permet aux ménages, notamment aux jeunes couples, de bénéficier d'une phase locative préalable avant de pouvoir acquérir le logement à un prix encadré, après validation de leur adéquation au bien. Il souligne ainsi l'intérêt de ce type d'opération pour favoriser l'accession sociale à la propriété à Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire précise que les loyers versés durant la phase locative peuvent, selon les dispositifs en vigueur, être en partie imputés sur le prix d'acquisition final.

Monsieur BUDIN interroge alors le fonctionnement de la garantie d'emprunt, et notamment sa durée dans le cas où les logements sont acquis par les locataires, s'interrogeant sur son extinction éventuelle.

Monsieur DEHOVE indique que les locataires ont généralement vocation à lever rapidement l'option d'achat, et qu'à partir de cette acquisition, le statut de propriétaire s'applique, ce qui conduit à la disparition progressive du dispositif de location-accession.

Monsieur le Maire précise que la garantie d'emprunt demeure en vigueur jusqu'au complet remboursement de l'emprunt par le bailleur social, indépendamment de la vente des logements, et qu'elle ne s'éteint qu'à l'extinction de la dette.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Écouter et agir pour Templeuve-en-Pévèle	22		
Templeuve par Nature	7		

Monsieur le Maire indique qu'après l'examen de l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour, aucune question diverse n'est soulevée.

Avant de lever la séance, Madame MORONVAL demande la date du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'elle sera communiquée dès le lendemain matin. Il précise par ailleurs qu'un travail est en cours afin d'établir un calendrier prévisionnel des conseils municipaux sur une durée d'environ un an, voire jusqu'en 2027, afin de faciliter l'organisation des élus et d'améliorer la visibilité des réunions. Ce calendrier devrait être communiqué d'ici la fin du mois d'avril.

Monsieur le Maire informe également que la date du prochain conseil municipal sera transmise rapidement.

Il rappelle ensuite les événements liés au passage du Paris-Roubaix sur la commune le week-end à venir.
Il évoque notamment :

- La course de gravel organisée le vendredi au niveau du moulin de Vertain ;
- La présence d'animations et d'un dispositif festif autour de l'événement ;
- Le Paris-Roubaix Challenge le samedi matin, ouvert aux amateurs ;
- Une action solidaire portée par l'association « La chance aux enfants », permettant à des enfants de l'Aide sociale à l'enfance de participer aux derniers kilomètres de la course ;
- La course professionnelle hommes et femmes le dimanche.

Il précise que la circulation sera impactée, avec des coupures prévues sur certains axes de 12h à 19h, et remercie les habitants pour leur compréhension.

Monsieur le Maire propose enfin de réaliser une photo de groupe des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

Vu, le Maire
Jean MOULLIERE

